



DISCOURS DE JACQUES PELISSARD, Président de l'AMF

Ouverture de la journée Outre-mer – lundi 24 novembre 2014

Monsieur le premier vice-président délégué de l'AMF, cher André Laignel, Messieurs les présidents, maires, adjoints représentant les communes des territoires d'Outre-mer, des départements d'Outre-mer, Bienvenue à vous,

Cela me fait plaisir de vous accueillir chaque année, depuis dix ans, le premier jour du Congrès, pour cette journée qui est consacrée aux questions qui concernent plus spécifiquement les départements d'outre-mer.

Je vous remercie de votre présence et je suis très heureux d'accueillir – on va commencer par lui –

- **Maurice BONTE**, président de l'Association des maires de Martinique ;

C'est, je le dis avec un peu de malice, le doyen, puisqu'il était déjà en fonction alors que tous les autres sont des nouveaux présidents :

- **Eric GAY**, nouveau président de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie,
- **Stéphane FOUASSIN**, nouveau président de l'Association des maires de La Réunion ;
- **Jean-Claude LOMBION**, nouveau président de l'Association des maires de Guadeloupe ;
- **Saïd-Omar OILI**, nouveau président de l'Association des maires de Mayotte ;
- **David RICHE**, nouveau président de l'Association des maires de Guyane ;

- **Cyril TETUANUI**, nouveau président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française ;

Bienvenue à tous. Tout à l'heure vont nous rejoindre plusieurs personnalités telles que **Marc VIZY** et **Gilles CLAVREUL**, qui sont l'un et l'autre conseillers auprès du Président de la République pour les questions d'Outre-mer et pour la réforme territoriale, les affaires intérieures et la réforme de l'Etat.

Je suis également heureux de remercier **Thomas DEGOS**, directeur général à l'Outre-mer, et ses collaborateurs, notamment **Marc DEL GRANDE**, chef du service Politiques publiques à la DEGEOM, qui vont être présents au cours de la matinée.

Je salue également – je ne sais pas si elle est arrivée – **Sylviane TEROOTEA**, présidente de l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer.

Je voudrais, chers collègues, en commençant notre réunion de ce matin, que nous ayons une pensée émue pour quelqu'un qui n'est plus là, Roland ROBERT, maire de La Possession, dans le département de La Réunion, de 1971 à 2014 et président de l'Association des maires de La Réunion. Il nous a quittés en avril dernier.

Au mois de mai 2011, avec une délégation de l'AMF, nous avons rendu visite à nos collègues de La Réunion, et il nous avait accueilli avec chaleur et montré la richesse, les forces de votre département

de La Réunion. Nous pouvons avoir une pensée émue et attentive pour l'action qui était la sienne ; il nous a permis de mieux connaître l'une des facettes des réalités ultra-marines.

Depuis deux ans, chers collègues, nous avons remanié notre journée ultra-marine du lundi du Congrès, pour plusieurs raisons.

D'abord parce que – c'était une volonté commune – nous avons voulu que cette journée soit partie intégrante du Congrès. Ce n'est pas une journée à part, ce n'est pas une journée déconnectée par rapport au Congrès, c'est la première journée du Congrès. Il y a une continuité dans le Congrès, et demain, d'ailleurs, nous aurons une réunion le matin, à la Porte de Versailles, sur les questions environnementales, qui sera co-animée par des maires métropolitains et ultra-marins. Je crois que c'est la volonté d'avoir une approche fusionnelle de l'ensemble de notre Congrès, sur l'ensemble de sa durée, avec l'ensemble de ses participants.

Depuis deux ans, donc, nous avons remodelé progressivement cette journée ultra-marine, partie intégrante – je le redis volontairement – du Congrès et nous avons eu cette année un changement en ce qui concerne les locaux.

Pourquoi ?

Parce que sur le plan organisationnel, avec les services de la Mairie de Paris, il fallait réajuster les choses. Et au niveau interne, nous avons les services de l'AMF répartis sur trois sites – le siège de l'AMF, où nous sommes encore le lundi, l'Hôtel de Ville et la Porte de Versailles où il faut commencer à organiser la suite du Congrès – et c'était très difficile.

Nous avons saisi l'opportunité de cette construction nouvelle que l'Association des maires de France a réalisée sur ses finances propres – avec une clarté de ses comptes que Jean Launay expliquera demain lors de notre assemblée générale – sans recours à des subventions d'Etat. Nous avons construit ce bâtiment, avec cette salle qui vous accueille ce matin. L'Association des maires de France, chers amis, chers collègues, c'est votre maison, c'est la structure qui vous sert, et il était donc normal que nous nous réunissions aujourd'hui, pour la première journée de notre Congrès, dans nos locaux.

C'est votre maison, vous la découvrez, et elle sera là pour vous accueillir chaque fois que vous viendrez en métropole.

Je voudrais vous dire que nous avons aussi voulu renforcer les liens, mais j'en reparlerai tout à l'heure, entre l'Association des maires de France et l'ensemble des associations des départements et territoires d'Outre-mer.

Nous voici avec Jean Dumonteil, qui va animer notre Congrès pendant quatre jours.

Aujourd'hui, mardi, mercredi et jeudi, l'ensemble des débats seront retransmis par notre partenaire Public Sénat en liaison avec France O, et tout cela sera bien sûr sur le site internet de l'AMF dès aujourd'hui.

Beaucoup d'entre vous serez également interviewés par Public Sénat et France O ; c'est bien, cela fait remonter des attentes, des préoccupations, des expériences, la richesse qu'ensemble nous représentons.

A 12h30, nous accueillerons George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer, qui viendra conclure nos travaux.

A 13h00, nous nous retrouverons près d'ici autour d'un buffet déjeunatoire, avec la présence d'**Annick GIRARDIN**, secrétaire d'Etat au Développement et à la Francophonie, qui devrait nous rejoindre pour ce déjeuner.

Enfin, demain matin, je l'ai déjà dit, réunion avec la participation d'un représentant des maires ultra-marins, Marie-Laure PHINERA-HORTH, maire de Cayenne, présidente de la communauté d'agglomération du Centre-Littoral, qui viendra co-animer le débat « Environnement et climat, défis globaux, réponses locales » avec Michel BOURGAIN, membre du Bureau de l'AMF, et Martial SADDIER, député-maire de Bonneville et président de l'Association départementale des maires de Haute-Savoie respectivement rapporteur et président de la commission Environnement de l'AMF.

Voilà ce que j'avais à dire en matière d'introduction. Je ne veux pas être trop long. J'avais préparé un discours complet, mais je vous le ré-infligerai demain, avec l'ensemble des collègues maires de France, de métropole et d'Outre-mer, et je ne voudrais pas qu'il y ait une redite.

Mais il y a trois sujets qu'il me paraît important de balayer rapidement ce matin. Je souhaite surtout que les présidents des associations départementales de maires ici présents, tous les

départements d'Outre-mer, puissent s'exprimer, dire leur vécu, leur ressenti, leurs attentes, leurs inquiétudes, leurs espoirs sur ces trois sujets que je vais évoquer.

➤ **Finances et fiscalité**

Le premier sujet, André LAIGNEL le connaît bien puisqu'il est président du Comité des finances locales, c'est la question financière.

Voilà encore quelques flashes, pour que les choses soient bien claires pour nous tous : le gouvernement veut faire des économies, prévoit 50 milliards d'ici 2017 et 11 milliards imputés sur les dotations des collectivités. Que les choses soient claires : ce n'est pas 11 milliards, c'est 28 milliards ! Un flux, c'est différent du stock. Or nous nous apercevons qu'avec une DGF qui diminue de 11 milliards, en réalité, si on cumule, si on fait l'addition des amputations que nous, collectivités locales, collectivités territoriales, nous allons subir d'ici 2017, cela représente 28 milliards. C'est une somme considérable ! C'est moins 30% de DGF.

Il faut donc que, tous, nous ayons cette réalité à l'esprit, et face à cela les moyens d'ajustement sont modestes :

- c'est la fiscalité locale : mais nous avons pris souvent l'engagement de ne pas amputer le pouvoir d'achat de nos concitoyens, les impôts d'Etat sont déjà importants, et cela ne permet pas de prospérer sur cette voie de la fiscalité augmentée,
- c'est l'endettement, seconde variable d'ajustement : mais l'endettement c'est aussi l'impôt de demain, puisqu'un jour il faut le rembourser, donc ce n'est pas une approche saine,
- troisième approche, qui nous paraît malheureusement à tous une réalité perverse, c'est la baisse de l'investissement. Quand vous savez, chers collègues, que nous, collectivités territoriales, nous assumons 71% de l'investissement public civil chaque année, si nous baissons notre investissement, c'est moins d'emploi local, c'est moins d'activité, c'est moins de pouvoir d'achat, de PIB pour notre pays. C'est dire, effectivement, la dangerosité de la démarche.

Bref, nous aurons à débattre de cette question, alors même, vous le savez, que les besoins d'équipement dans les départements d'Outre-mer, en matière de déchets, en matière d'assainissement, en matière d'eau, sont encore

plus forts que dans les départements métropolitains.

Sur cette question, des études très fines existent, nous y reviendrons, mais la baisse de l'investissement pronostiquée par La Banque Postale, qui n'est pas une banque marginale, c'est moins 7,4% en 2014 et autant en 2015.

➤ **Problématique des rythmes scolaires**

Le deuxième sujet que je tenais à évoquer, c'est la question des rythmes scolaires.

Sur cette question, nous avons eu une attitude à la fois légaliste et combattive.

Nous avons dit – je l'ai dit clairement lors du dernier Congrès des maires de France en novembre 2013 – que le retour à la semaine de quatre jours et demi aurait pu, aurait dû se faire sur des moyens humains et financiers de l'Education nationale. On était auparavant à quatre jours et demi, on est passé à quatre jours avec Monsieur DARCOS, on revient à quatre jours et demi : ce retour aurait pu se faire sur les seuls fonds et les seuls moyens humains de l'Etat. Bref, c'était plus facile de nous demander de supporter les trois heures de temps d'activité périscolaire. Nous sommes légalistes, nous avons respecté le décret de la République comme nous respectons les lois de la République.

Par contre nous avons eu une attitude normale consistant à défendre les maires, à dire au gouvernement : « il faut absolument que vous apportiez les moyens de compensation de cette charge nouvelle ! ». Et nous avons eu gain de cause trois années de suite : souvenez-vous du Congrès de novembre 2012, le président de la République est venu, nous lui avons tenu ce même discours de réalisme, de combativité mais aussi de responsabilité, en disant : « il nous faut des moyens ! ». Et c'est vrai qu'à l'époque, le Président de la République a mis en place un « fonds d'amorçage », c'était le mot, pour les communes pionnières qui s'engageaient dans la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013.

En 2013, au Congrès – c'est Monsieur AYRAULT qui est venu – nous avons tenu le même discours, ensemble, réunis, rassemblés, disant : « il faut que ce fonds de soutien soit pérennisé ». Et nous avons obtenu en 2013 un fonds de soutien, encore baptisé « fonds d'amorçage », pour l'ensemble des communes de France, de métropole et d'outre-mer, celles qui étaient passées en 2013 ou celles qui sont passées à la réforme en 2014, pour les aider.

Ce fonds n'était pas neutre puisqu'il était doté de 360 millions d'euros, cela a permis le lancement de l'opération Rythmes scolaires, quand bien même le coût, que nous évoquerons, n'est pas compensé totalement par le fonds national et par les aides de la CNAF.

La troisième année – c'est cette année – dans la loi de finances pour 2015, nous découvrons qu'un article - l'article 55 – prévoit la suppression du fonds. Nous sommes donc montés au créneau, là encore, en disant : « ce n'est pas possible, ce n'est pas acceptable, il y a des charges transférées ». De plus lorsque le décret – Peillon, à l'époque – était sorti, nous étions en période de gel des dotations. Depuis, ce n'est plus du gel, c'est de l'amputation de dotations qu'il s'agit. Nous avons réussi, avec un peu de conviction et d'énergie, à porter ce message, et Monsieur VALLS, merci à lui, d'ailleurs, a arbitré en faveur du maintien en 2015 de l'aide telle qu'elle avait été obtenue pour les années précédentes. Tant mieux. Nous en parlerons, parce que d'autres paramètres doivent être considérés, en termes d'animation, en termes de locaux de pause, pour nos communes.

➤ Réforme territoriale et avenir de l'Intercommunalité

Et puis il y a un dernier sujet que je voudrais aborder avant de passer la parole rapidement à mes collègues présidents d'associations départementales ou territoriales de maires, c'est la réforme institutionnelle, la réforme territoriale.

Sur ce sujet, nous avons trois points sensibles sur lesquels je voudrais vous donner toute la position de l'Association des maires de France.

- Il y a bien sûr la taille des intercommunalités. Je pense en particulier à la Martinique, qui a de très grosses intercommunalités. La Martinique, très tôt, a réussi une intercommunalisation à une échelle importante. Il y a des zones avec moins d'intercommunalités, dans lesquelles il faut effectivement, et c'est notre discours, non pas prendre un seul chiffre – 20 000, c'est trop petit en zone urbaine et c'est trop important en zone rurale – mais adapter à la réalité des territoires. Le curseur du positionnement intercommunal doit être fonction du bassin de vie et seuls les élus, avec leur intelligence collective, savent où positionner ce curseur.
- Le deuxième point, nous l'avons dit, c'est qu'il faut conserver la mutualisation sous toutes ses formes : la mutualisation, dans les locaux de l'Association des maires de France, on peut en

parler de façon pertinente, parce que c'est nous qui avons imposé dans la loi – loi du 13 août 2004, loi du 16 décembre 2010 – ce concept de mutualisation. Avant, ce n'était juridiquement pas possible. Nous avons sécurisé ce concept, et cette mutualisation, pour nous, doit se faire librement entre communes et intercommunalité, que ce soit de la commune vers l'intercommunalité, donc de façon ascendante, ou de l'intercommunalité vers la commune, une mutualisation descendante ; tout dépend des situations géographiques, démographiques de tel ou tel territoire.

- Le troisième point, c'est la question des schémas : on nous dit qu'on va faire des schémas prescriptifs – donc obligatoires au niveau des aspects qu'ils analysent – sous la responsabilité de la région, souvent, du département, parfois. Nous estimons, nous, que pour que les schémas soient prescriptifs, il faut, chers collègues, qu'ils soient co-élaborés avec le bloc local – communes et intercommunalités. S'ils ne sont pas co-élaborés, il n'est pas acceptable qu'ils soient prescriptifs. Nous ne sommes pas les supplétifs, nous ne sommes pas des sous-traitants des départements et des régions, pas plus que de l'Etat. Donc l'autonomie, le rôle de la commune ou de l'intercommunalité qui, sur le plan local, applique une action publique, la décline, en assure la pédagogie, doit être effectivement respecté. Nous sommes des co-acteurs, nous ne sommes pas des sous-traitants.

Voici, à grands traits, ce que je tenais à vous dire, les sujets principaux qui vont animer notre Congrès.

➤ Le renforcement du réseau AMF/Associations départementales

Je voudrais encore vous parler, en quelques mots, des rapports entre l'Association des maires de France et les associations départementales.

Le Bureau exécutif et moi-même souhaitons que ces rapports soient toujours plus forts. Nous avons, chers collègues, élaboré une charte du Réseau, qui permet d'avoir des remontées d'informations de votre part, et que vous irriguez les maires de vos départements et territoires des instructions, des informations, des renseignements qui vous sont donnés par l'Association des maires de France. Pour faciliter les choses, nous allons avoir un espace dédié, qui va permettre un dialogue plus intense, plus resserré, plus fort, avec nos

associations, sur le site internet de l'Association des maires de France.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, comme je l'avais annoncé il y a trois ans, j'ai décidé de ne pas me représenter pour un nouveau mandat. Je crois que dans la vie politique aussi il faut assurer le renouvellement générationnel. Je me suis efforcé d'organiser ma succession pour garantir l'unité de l'Association des maires de France. J'ai décidé, avec François BAROIN, qu'il serait mon « candidat », c'est vrai, c'est le candidat unique, de toute façon.

Mais cela a été une démarche d'unité : unité au sein de la partie droite de l'Association des maires de France – j'ai fait l'unité entre l'UMP, l'UDI et le MODEM ; puis ensuite nous avons eu une négociation avec la partie gauche, représentée par André LAIGNEL, et nous sommes arrivés ensemble à l'idée, à mon sens constructive, qu'il était sain, dans une période cruciale pour les collectivités, d'avoir une unité de l'Association des maires de France. C'est donc une sorte de « ticket » qui se présente, avec François BAROIN comme président, et un premier vice-président délégué qui sera André LAIGNEL, dans le cadre du Bureau qui se réunit ce jeudi.

Je crois que c'est important pour nous, pour l'efficacité de notre action, l'efficacité de notre représentation, pour pouvoir porter nos convictions face au Parlement, face au gouvernement, d'avoir cette unité de l'AMF. Je m'y suis consacré depuis dix ans, dix ans de mandat pendant lesquels je me suis efforcé, avec André, de rassembler. Cela n'a pas été facile, je le dirai demain mais vous avez la primeur de mon propos. Au début nous avons eu des confrontations internes assez acharnées, franches, mais loyales. Nous étions adversaires, et puis nous nous sommes aperçus qu'en fédérant nos énergies, avec notre complémentarité nous pouvions porter plus haut et plus fort les actions de l'Association des maires de France. Vous l'avez peut-être vu dans les journaux, il y a quelque temps, l'Express encore la semaine dernière parlait de « la très puissante Association des maires de France ». Si l'Association des maires de France est puissante, c'est parce que nous avons réalisé tous ensemble, tous les maires de France, son unité.

Merci à vous qui nous avez accompagnés dans cette démarche.

Mesdames et messieurs les maires et chers collègues, j'en ai fini de mon propos. Je voulais vous dire, peut-être, au final, ma foi dans la commune. Il faut des intercommunalités, espaces d'investissement, espaces structurants, espaces de projets. Puis il faut aussi des communes, ces lieux de démocratie, ces lieux de solidarité, ces lieux d'efficacité et de proximité, où chaque jour le maire et ses adjoints, ses conseillers municipaux, créent du lien social. Cela, c'est important, et c'est encore plus important dans les territoires ultra-marins parce que dans ces territoires où le PIB par habitant est beaucoup moins élevé que dans la métropole, il y a encore des besoins en termes d'équipements, des besoins nés de la démographie, qui souvent est plus importante que dans le territoire métropolitain. Tout cela montre le rôle essentiel des maires : vous êtes les fantassins de la République, et on en a besoin partout. Un fantassin, c'est un soldat, un soldat qui défend la République. Mais il ne la défend pas tout seul. Si un fantassin est isolé, c'est un fantassin inefficace, et bientôt un fantassin mort.

Par contre, le rôle et la force de l'Association des maires de France, des maires, c'est d'être ensemble, de porter ensemble de façon responsable, raisonnable mais exigeante, de façon constructive et efficace, les préoccupations des maires de France, quel que soit le pays sur lequel ils ont la responsabilité de faire vivre le lien social. Ce lien social, le rôle de porter des projets, de faire face à des problèmes, c'est notre quotidien, et pour tout cela, chers amis, je tenais à vous exprimer mon hommage et vous marquer ma reconnaissance. J'ai parcouru quasiment tous vos départements et territoires d'Outre-mer, je suis allé partout. J'ai vu une réalité différente de la réalité métropolitaine et cela m'a enrichi. Cela m'a permis de voir avec un œil différent, avec un raisonnement différent, avec une résonance différente dans mon esprit et dans mon cœur.

Tout cela, je tenais à vous en remercier. J'ai changé grâce à l'ensemble des visites que j'ai effectuées Outre-mer, je me suis enrichi grâce à vous.

Un grand merci !